

Appel à contribution - Les Cahiers de Rhizome 88 : « L'expérience comme expertise ? »

Rhizome est une revue interdisciplinaire consacrée aux problématiques à l'interstice des champs de la santé mentale et de la précarité. Elle est portée et éditée par l'Orspere-Samdarra.

Ce numéro s'inscrit dans un contexte où la terminologie du « savoir expérientiel » subit une inflation sans précédent. Pour autant il n'est pas évident de savoir ce qui est entendu par expérience et encore moins par « savoir expérientiel ». De quoi parle-t-on ? Ce numéro de *Rhizome* cherche à explorer cette terminologie et les pratiques qui lui sont associées. Différentes questions d'ordre général pourront être abordées dans ce numéro : L'expérience dont il est question ici fait-elle uniquement référence à l'expérience des personnes concernées par des difficultés sociales ou psychiques ? Peut-on parler de savoir expérientiel des professionnels, et si oui dans quelle mesure peut-il être mobilisé ? Une expérience fait-elle nécessairement expertise ? Avoir vécu un (ou plusieurs) évènement(s) est-il suffisant pour faire advenir une expertise sur un sujet ?

Axe 1 : Pluralité d'expériences

Des contributions pourront documenter pour cet axe différentes formes d'expériences. Fidèles aux thématiques de la revue, les auteurs pourront rendre compte d'expériences liées à la précarité, au trouble en santé mentale, à la migration... Elles pourront être centrées sur les épreuves de la vulnérabilité (et de la vulnérabilisation) mais aussi sur ce qui permet de les affronter, voire de les surmonter.

L'enjeu est à la fois de rendre compte de la diversité des expériences, la manière dont elles sont vécues par les personnes concernées, ainsi que de faire émerger d'éventuels points communs. Ainsi des contributions pourront être collectives et faire état d'une réflexion sur une thématique ou une problématique, et dessiner les contours d'un propos qui vaut précisément connaissance.

Des articles pourront contextualiser plus largement l'attrait aujourd'hui pour ce type de connaissances. L'intérêt pour les savoirs d'expérience semble trouver sa source notamment dans la critique d'un mode de production des savoirs - académiques, mais aussi professionnels - réservé jusqu'alors à des

« experts » estimés trop éloignés de « la réalité du terrain ». Vivre l'expérience que l'on cherche à décrire ou à caractériser donnerait accès à des informations invisibles pour ceux qui n'y sont pas -et n'y ont jamais été- confrontés. Ces données accessibles depuis l'expérience semblent tout autant être d'ordre subjectif que pratique, plus à même de percevoir les effets d'interactions complexes qui se trament dans certaines réalités. Ainsi la distance avec l'objet d'étude, censée garantir une plus grande objectivité et neutralité, ne constitue plus un gage de qualité des savoirs, de vérité. Les pratiques de participation se déploient en conséquence sur de nombreux terrains.

Ces considérations induisent par endroit une nouvelle hiérarchisation des savoirs et un déplacement de la légitimité à s'exprimer sur certains sujets : être - ou avoir été - concerné par une expérience devient ainsi un critère de cette légitimité. Certains radicalisent cette idée au point de refuser que d'autres acteurs, estimés non concernés en tant qu'ils n'ont pas à composer directement avec les effets du sujet évoqué, s'expriment. En pratique, des personnes cherchant à être accompagnées face à une difficulté particulière peuvent privilégier des professionnels affichant publiquement leur concernement ou a minima se présentant comme défenseurs des personnes confrontées à telle ou telle expérience.

Axe 2 : L'expérience comme expertise

Aujourd'hui la professionnalisation de la pair-aidance est un marqueur fort de cette reconnaissance des savoirs d'expérience. Le déploiement de formations pour celles et ceux qui se destinent à cette nouvelle profession tend à indiquer cependant que l'expérience reste perçue comme insuffisante pour venir en soutien de ses pairs. Il serait ainsi nécessaire de transformer l'expérience singulière en savoirs expérientiels, c'est à dire en savoirs partageables et utiles à d'autres. En effet, en tant que tel, expérimenter n'est pas savoir. Comment passe-t-on alors de l'un à l'autre ?

L'une des compétences ou conditions attendue de la part des (futurs) pairs-aidants consiste d'abord à intégrer que sa propre expérience n'est pas en tout point généralisable ; qu'elle peut pour partie permettre à d'autres de s'y reconnaître, mais qu'elle ne doit en rien leur imposer de suivre pour autant le même chemin. Il serait ainsi indispensable de situer son savoir. Cela permettrait alors de ne pas mettre en concurrence les différents vécus et savoirs qui sont issus d'une expérience commune, mais plutôt de les apposer et les cumuler au service d'une plus grande perception et compréhension de la complexité des phénomènes. D'autres compétences, savoirs ou processus, pourraient être documentés pour renseigner les manières de transformer l'expérience en savoirs utiles à d'autres.

Certaines pratiques, de la psychologie comme de l'intervention sociale, s'appuient elles aussi sur l'expérience pour en extraire des apprentissages qui puissent être utiles, non pas à d'autres, mais à soi-même pour le futur ou pour d'autres contextes. Ceux-ci proposent alors d'user de l'accompagnement comme espace de réflexion sur l'action de manière à produire des savoirs cette fois plus généralisés que situés, et destinés soit à éviter soit à (ré)agir différemment si la situation se représentait au sujet, s'inscrivant alors dans une logique préventive. Des outils, pratiques, concepts ou principes de ces espaces existant pourraient alors être présentés pour poursuivre la réflexion sur les manières de transformer l'expérience en savoirs utiles. Mais les savoirs *issus de* ou *construits sur* la base des expériences sont-ils tous nécessairement utiles et aidants pour mieux faire face aux situations futures ? Comment distinguer ceux qui nous aident de ceux qui sont contre-productifs (par les anticipations anxieuses par exemple qu'ils peuvent générer) ?

Les contributions peuvent émaner de chercheurs (des sciences humaines et sociales, de médecine...), de personnes directement ou indirectement concernées par un trouble de santé mentale, mais aussi de professionnels (travailleurs sociaux, cliniciens...).

Pour répondre à cet appel à contribution, vous pouvez envoyer un résumé comprenant un titre (2 000 caractères maximum) en précisant votre nom, prénom et statut avant le 20 octobre 2022.

Le comité de lecture de la revue se réunira après cette date afin de vous faire part de son retour. Si votre contribution est acceptée, l'article finalisé (15 000 signes ou 25 000 signes, espaces compris) devra être envoyé au plus tard le 8 décembre 2022.

Les articles paraissent en français. Ils doivent présenter un caractère inédit, ne pas avoir été publié sur papier ou en ligne. Après approbation par le comité de relecture, l'article sera publié dans les *Cahiers de Rhizome* 88 en 2023.

⇒ orspere.samdarra@ch-le-vinatier.fr

⇒ n.chambon@univ-lyon2.fr

⇒ natacha.carbonel@ch-le-vinatier.fr